

Communication financière  
sur les impacts chiffrés au 31/12/2004  
du passage aux normes IAS/IFRS

## CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

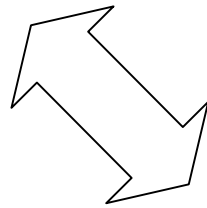
---

- ✓ Les chiffres présentés sont établis conformément au corps de normes IFRS adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2004.
- ✓ Dans ce cadre, la date de première application réglementaire de l'ensemble des normes, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4, est le 1er janvier 2004 ; la date de première application retenue par le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES pour les normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 est le 1er janvier 2005. L'IFRS 4 étant relative à l'assurance, le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES n'est pas concerné.
- ✓ Pour des besoins de comparabilité et de bonne information sur les effets de la conversion, les impacts des normes IAS 32 et 39 ont été estimés au 31.12.2004 et sont exposés dans cette présentation. Ces impacts sur le bilan consolidé et le résultat de l'exercice 2004 n'ont cependant pas été audités par les commissaires aux comptes.
- ✓ Les données estimées IAS/IFRS au 31/12/2004 ont été présentées au Conseil d'Administration du Crédit Agricole SUD RHONE ALPES le 27 mai 2005. Dans de nombreux domaines, les impacts sont peu significatifs.
- ✓ D'une manière générale, les impacts définitifs de la conversion aux normes IAS/ IFRS pourraient être différents de ceux présentés, du fait notamment d'évolutions normatives qui pourraient intervenir dans le courant de l'année 2005.

# CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

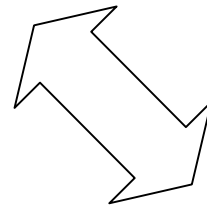
Comptes sociaux

Retraitements de consolidation :  
Impacts liés aux divergences de réglementations fiscales entre comptes sociaux et comptes consolidés et aux suppressions des opérations réciproques avec les 83 Caisses locales et les filiales entrant dans le périmètre de consolidation.



Comptes consolidés

Retraitements IAS/IFRS



Comptes consolidés  
IAS

# CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

---

## ✓ Précisions sur les impacts en capitaux propres

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires.

- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter le résultat si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres non recyclables**.  
Exemple : FRBG et provision générales non reconnus, valorisation des dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.
- Toute correction de valeur qui aurait dû impacter les réserves de réévaluation IAS/IFRS si les normes IAS/IFRS avaient toujours été appliquées, est enregistrée en **capitaux propres variables**.  
Exemple : Réévaluation à la juste valeur des titres « disponibles à la vente ».

# CONDITIONS DE CONSTITUTION DES ÉLÉMENTS CHIFFRÉS

---

## ✓ Précisions sur les impacts en résultat

Les décalages constatés sur le compte de résultat entre normes françaises et normes IAS/IFRS peuvent être définitifs ou temporaires :

- Les décalages sont **définitifs** lorsque le nouveau référentiel interdit ou rend obligatoire un traitement comptable.
- Les effets **temporaires** sont dus à des modalités d'évaluation différentes ou à une prise en compte différente des résultats dans le temps.

## Impacts sur les capitaux propres part du Groupe

	Capitaux propres part du groupe au 01/01/2004 hors 32/39	Résultat net part du groupe 2004 hors 32/39	Variation capital et réserves 2004 hors 32/39	Capitaux propres part du groupe au 31/12/2004 hors 32/39	Capitaux propres part du groupe au 31/12/2004 yc 32/39
<b>Normes françaises (hors actions propres)</b>	<b>660 476</b>	<b>65 642</b>	<b>47 550</b>	<b>773 668</b>	<b>773 668</b>
<b>Impact sur capitaux propres non recyclables</b>					
FRBG et autres provisions non reconnues (IAS 30, 37 et 39)			10 660	10 660	10 660
Réévaluation des titres nette d'impôts différés (IAS 39)					4 583
Réévaluation des dérivés nette d'impôts différés (IAS 39)					-5 228
Impôts différés sur provisions risques et charges (IAS 12)		-236	9 664	9 428	9 428
Corrections de valeur sur créances clientèle					1 690
Autres			4	4	2 206
<b>Impact sur capitaux propres variables</b>					
Titres disponibles à la vente (IAS 39)					228 010
<b>Impact IAS/IFRS</b>		<b>-236</b>	<b>20 328</b>	<b>20 092</b>	<b>251 349</b>
<b>Normes IAS/IFRS</b>	<b>660 476</b>	<b>65 406</b>	<b>67 878</b>	<b>793 760</b>	<b>1 025 017</b>

## Impacts estimés sur les résultats consolidés 2004

en K€	Normes Françaises 31/12/2004	Reclass. IFRS hors 32/39	Impacts IFRS hors 32/39	Normes IFRS 31/12/2004 hors 32/39	Impacts IFRS 32/39	Normes IFRS 31/12/2004 y/c 32/39
<b>Produit net bancaire</b>	<b>319 908</b>	<b>-693</b>	<b>43</b>	<b>319 258</b>	<b>-1 628</b>	<b>317 630</b>
Charges générales d'exploitation	-185 538		423	-185 115		-185 115
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	-17 689			-17 689		-17 689
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>116 681</b>	<b>-693</b>	<b>466</b>	<b>116 454</b>	<b>-1 628</b>	<b>114 826</b>
Coût du risque	-11 078	348		-10 730	1 909	-8 821
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>105 603</b>	<b>-345</b>	<b>466</b>	<b>105 724</b>	<b>281</b>	<b>106 005</b>
Résultat net sur actif immobilisé	-1 044	690		-354		-354
<b>Résultat (courant) avant impôt</b>	<b>104 559</b>	<b>345</b>	<b>466</b>	<b>105 370</b>	<b>281</b>	<b>105 651</b>
Résultat exceptionnel	466		-466	0		
Impôt sur les bénéfices	-39 729		-236	-39 965	1 925	-38 040
Dotation / Reprise du FRBG	345	-345		0		
<b>Résultat net</b>	<b>65 641</b>	<b>0</b>	<b>-236</b>	<b>65 405</b>	<b>2 206</b>	<b>67 611</b>
Intérêts minoritaires	1			1		1
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>65 642</b>	<b>0</b>	<b>-236</b>	<b>65 406</b>	<b>2 206</b>	<b>67 612</b>

## Impacts estimés sur le bilan de clôture au 31/12/2004

Actif en K€	Normes françaises présentées façon IAS	Reclassements IFRS	Impacts IFRS	Normes IFRS
Caisses, banques centrales, CCP	108 681			108 681
Actifs financiers à la juste valeur par nature	105		6 345	6 450
Actifs financiers à la juste valeur sur option		847	-167	680
Instruments dérivés de couverture		1 952	70 820	72 772
Actifs financiers disponibles à la vente	483 056	-3 643	235 790	715 203
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				0
<i>Opérations sur titres</i>	171 091	-3 643	11 904	179 352
<i>Titres de participations et autres titres détenus à long terme</i>	311 965		223 887	535 852
Créances sur établissements de crédit	719 768	2 796		722 564
Opérations avec la clientèle et Crédit Bail / créances émises sur la clientèle	6 066 073		1 930	6 068 003
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert			17 703	17 703
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	166 548			166 548
Immeubles de placement	912			912
Immobilisations corporelles et incorporelles	98 750			98 750
Actifs d'impôts	18 416		22 419	40 835
Comptes de régularisation et actifs divers	191 470	-1 952	-667	188 851
<b>Total</b>	<b>7 853 779</b>	<b>0</b>	<b>354 173</b>	<b>8 207 952</b>

## Impacts estimés sur le bilan de clôture au 31/12/2004

Passif en K€	Normes françaises présentées façon IAS	Reclassements IFRS	Impacts IFRS	Normes IFRS
Banques centrales, CCP				0
Passifs à la juste valeur par nature			5 671	5 671
Passifs à la juste valeur sur option			0	0
Instruments dérivés		8 383	24 547	32 930
Dettes envers les établissements de crédit	4 768 800			4 768 800
<i>Dont opérations internes au Crédit Agricole</i>	4 768 800			4 768 800
Comptes créditeurs de la clientèle / dettes envers la clientèle	1 960 651			1 960 651
Dettes représentées par un titre	22 701			22 701
Réévaluation à la juste valeur du portefeuille macro couvert			66 000	66 000
Passifs d'impôt	48 244		17 357	65 601
Comptes de régularisation et passifs divers	99 984	-8 383	-91	91 510
Provisions pour risques et charges	60 781		-10 660	50 121
Dettes subordonnées	118 950			118 950
Fonds pour risques bancaires généraux				0
Intérêts minoritaires	1			1
Capitaux propres part du Groupe	773 667		251 349	1 025 016
<i>Résultat de la période</i>	65 642		1 970	67 612
<i>capital et réserves liées</i>	290 804			290 804
<i>écart de réévaluation</i>			228 010	228 010
<i>Réserves consolidées</i>	417 222		21 369	438 591
<b>Total</b>	<b>7 853 779</b>	<b>0</b>	<b>354 173</b>	<b>8 207 952</b>

## Impacts déjà anticipés dans les comptes établis en normes françaises

---

### ✓ Immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

Le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES a appliqué par anticipation depuis le 01/01/04 l'intégralité du règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Ce texte transpose dans les normes françaises le référentiel IAS.

Le changement de méthode effectué sur l'exercice 2004 n'a eu aucun effet.

Le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES a choisi de ne pas réévaluer les immeubles de placement.

### ✓ Avantages du personnel (IAS 19)

Le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES a mis en œuvre dans les comptes en normes françaises de l'exercice 2004 la recommandation du CNC n° 2003-R.01. Ce changement de méthode a eu un effet sur les capitaux propres de -5289 K€ nets d'impôts.

Ce texte est similaire à la norme IAS 19 et permet la convergence de traitement entre les normes françaises et le référentiel IAS.

Le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES n'a pas opté pour la méthode optionnelle du « corridor ».

## Éléments d'explication sur les principaux écarts

---

- ✓ Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)
- ✓ FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)
- ✓ Portefeuille titres (IAS 39)
- ✓ Dérivés et couverture (IAS 39)
- ✓ Impôts différés (IAS 12)

Les données présentées sur les pages suivantes sont retraitées en fonction du référentiel applicable au 1er janvier 2005, c'est à dire y compris les normes 32 et 39.

## Périmètre et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>En application du règlement CRC 99.07 § 1001, le Crédit Agricole SUD RHONE ALPES et les 83 Caisses locales forment une entité consolidante. Les comptes consolidés de cette entité sont établis en utilisant la méthode d'intégration globale pour les 3 SCI filiales et la méthode de l'intégration proportionnelle pour le GIE AMT.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le groupe Crédit Agricole SUD RHONE ALPES se limite à l'entité consolidante.</li> <li>Le périmètre de consolidation est équivalent à celui appliqué en normes françaises.</li> <li>Les méthodes de consolidation restent identiques à ce qu'elles sont en normes françaises.</li> </ul>

### Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 2004 estimés
Pas d'impact	Pas d'impact

## FRBG et autres provisions de passif (IAS 30, 37 et 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les normes françaises sont constitués en complément des provisions pour risques et charges, des fonds pour risques bancaires généraux.</li> <li>• Les FRBG couvrent notamment les éléments suivants :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• risque général crédit</li> <li>• risques opérationnels</li> <li>• risque épargne-logement</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les risques couverts par les FRBG documentés au sens IAS sont reclassés soit en moins de l'actif (provisions individuelles ou collectives selon IAS 39), soit en provisions pour risques et charges (risques opérationnels, risque épargne-logement).</li> <li>• Les FRBG et les provisions passives antérieurement constitués et qui ne répondent pas aux critères de justification des normes 37 ou 39 sont définitivement inscrits en réserves consolidées.</li> </ul>

### Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 31/12/2004
Provisions passives non reconnues : pas d'impact	Reclassement des FRBG et des provisions passives non reconnues 10 660 K€

## Portefeuilles titres (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titres détenus à l'actif sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à LT, participation) en fonction de l'intention de gestion qui préside à leur acquisition.</li> <li>• Leur évaluation est fonction de leur classification.</li> <li>• Le cas échéant, provisionnement des moins-values latentes des titres de placement, titres de participation et assimilés dans le compte de résultat.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titres sont classés au sein des 4 catégories prévues par la norme IAS 39 :               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actifs évalués en juste valeur par résultat</li> <li>• Actifs détenus jusqu'à l'échéance</li> <li>• Actifs disponibles à la vente</li> <li>• Prêts et créances évalués au coût amorti.</li> </ul> </li> <li>• Les participations minoritaires sont classées en « actifs disponibles à la vente ».</li> <li>• Les portefeuilles « actifs détenus jusqu'à l'échéance » et « prêts et créances » sont comptabilisés au coût amorti.</li> <li>• Les moins-values latentes jugées durables sur les « actifs disponibles à la vente » sont enregistrées en dépréciation définitive de ces actifs par le compte de résultat.</li> <li>• La variation de valeur du portefeuille disponible à la vente impacte les capitaux propres variables.</li> </ul>

### Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés		Impacts Capitaux Propres 31/12/2004	
Dépréciations durables (neutralisation des reprises de provision pour dépréciation) et autres éléments	-1213 K€	Réévaluation des titres disponibles à la vente par capitaux propres variables	228010 K€
Réévaluation des actifs évalués en juste valeur par résultat	1297 K€	Réévaluation des titres disponibles à la vente par capitaux propres non recyclables (nette d'impôts différés)	4583 K€

## Dérivés et couvertures (IAS 39)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le contrat de micro-couverture a pour objectif de réduire le risque de variation de prix ou de taux d'un actif ou d'un passif.</li> <li>La macro-couverture consiste à réduire, par des instruments dérivés, le risque de taux global que présente le bilan de la banque. Elle est traitée comptablement en intérêts courus, par symétrie avec les positions couvertes. Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre de la gestion actif/passif, intègre la prise en compte de tous les éléments du bilan générateurs de risque de taux, quel que soit leur statut juridique (dépôts à vue, par exemple).</li> <li>Le traitement comptable des dérivés de couverture suit celui de l'élément couvert, soit en général en couru.</li> <li>Les dérivés utilisés en couverture sont comptabilisés symétriquement à l'instrument qu'ils couvrent.</li> <li>Les positions ouvertes isolées peuvent faire l'objet d'une provision pour moins-value latente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous les dérivés sont enregistrés au bilan en juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.</li> <li>La micro-couverture de juste valeur vise à couvrir les variations de prix d'un actif ou d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.</li> <li>Le groupe privilégie la mise en place de macro-couverture de juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 dite « carve-out », car elle se rapproche de la démarche de la gestion Actif/Passif et limite la volatilité des fonds propres et des résultats</li> <li>Les relations de couverture doivent respecter des conditions spécifiques d'éligibilité et d'efficacité. En cas de non respect, les opérations sont reclassées en portefeuille de transaction.</li> <li>La variation de juste valeur des dérivés de couverture de juste valeur est inscrite en résultat ainsi que symétriquement celle de l'élément couvert. L'inefficacité éventuelle se retrouve ainsi inscrite en résultat.</li> </ul>

### Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés	Impacts Capitaux Propres 31/12/2004
Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe 1759 K€	Reclassement en portefeuille de transaction des dérivés non éligibles par principe (net d'impôts différés) -5228 K€

## Les impôts différés (IAS 12)

Normes françaises	Traitement IAS/IFRS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les FRBG, quoique non déductibles, ne font pas l'objet d'impôts différés actifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'inscription en provisions d'une partie des FRBG conduit à la constatation d'un impôt différé actif sur ces provisions.</li> </ul>

### Impacts IAS/IFRS

Impacts Résultat Net 2004 estimés		Impacts Capitaux Propres 31/12/2004	
Impact Risques et Charges	-236 K€	Impact reclassement des FRBG en risques et Charges	9428 K€
Impact variation de juste valeur Des Swaps et titres	1925 K€	Impact swaps et titres	-4366 K€
Impact global	1689 K€	Impact global	5062 K€